



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/7

Core Hardener 2000 (TM)

Révision 4

Date de révision 2020-03-27

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Core Hardener 2000 (TM)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur si-tes industriels;

Description Matière première pour fonderie .

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ransom & Randolph
Adresse 3535 Briarfield Boulevard, PO Box 1570
Maumee, Ohio 43537 USA
Web www.ransom-randolph.com
Téléphone +1 (419) 865-9497
Télécopie +1 (419) 865-9997
Email RR.SDS@dentsply.com
Adresse e-mail de la personne compétente RR.SDS@dentsply.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence 02.66101029
Société Centro antiveleni Niguarda di Milano
Centro antiveleni Niguarda di Milano, tel. 02.66101029

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE 1272/2008 Skin Sens. 1: H317;

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de prudence:
Prévention

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Core Hardener 2000 (TM)

Révision 4

Date de révision 2020-03-27

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseil de prudence: Intervention	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/ . P321 - Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Conseil de prudence: Élimination	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur

2.3. Autres dangers

Autres risques	Des parties de la silice amorphe peuvent être transformées en silice cristalline (cristobalite) une fois soumises à des températures plus élevées comme celles utilisées dans un moule pour alliages ferreux et autres alliages à hautes températures (1700° F / 927° C) . L'exposition à la silice cristalline est la plus forte au moment de décochage du moule (= destruction) .
-----------------------	---

Informations supplémentaires

	Sans objet. Une évaluation PBT et vPvB.
--	---

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
2,2',2''-(Hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triethanol	613-114-00-6	4719-04-4	225-208-0		0 - 0.5%	Acute Tox. 4: H302; Skin Sens. 1: H317;
silice (amorphe)		7631-86-9	231-545-4		20 - 30%	

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. La personne exposée doit faire l'objet d'une attention médicale immédiate.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Rincer immédiatement à grande eau.
Ingestion	Boire 1 à 2 verres d'eau. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Ingestion	Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
--	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Core Hardener 2000 (TM)

Révision 4

Date de révision 2020-03-27

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans un récipient approprié et étiqueté.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section pour de plus amples informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne PAS laisser geler. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matiere premiere pour fonderie .

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Ethanolamine	VME ppm: 3	VME mgm3: 8
	VLE ppm: -	VLE mgm3: -
	Observations: -	TMP No: 49, 49 bis
	FT No: 146	

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Tablier (en plastique ou en caoutchouc).

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection réglementaires.

Core Hardener 2000 (TM)

Révision 4

Date de révision 2020-03-27

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection de la peau - Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Protection respiratoire	Équipement respiratoire adapté.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	Légère
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	9 - 11
Point de fusion	Sans objet.
Point de congélation	≈ 0 °C
Point d'ébullition	≈ 100 °C
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Limites d'inflammabilité	Sans objet.
Pression de vapeur	2333 Pa
Densité de vapeur	0.016
Densité relative	1.4 (H ₂ O = 1 @ 20 °C)
Liposolubilité	Sans objet.
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Viscosité	donnée non disponible
Propriétés explosives	Sans objet.
Propriétés comburantes	Sans objet.
Solubilité	Miscible dans l'eau

9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	Sans objet.
Benzene Content	Sans objet.
Teneur en plomb	Sans objet.
COV (composants organiques volatiles)	Sans objet.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

	Sans objet.
--	-------------

10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Aucun danger important.
--	-------------------------

10.4. Conditions à éviter

	Éclairage naturel direct. Ne PAS laisser geler.
--	---

10.5. Matières incompatibles

	Chlorure de sodium.
--	---------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Core Hardener 2000 (TM)

Révision 4

Date de révision 2020-03-27

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucune donnée disponible sur ce produit.
corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
mutagénicité sur les cellules germinales	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
cancérogénicité	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité reproductive	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
danger par aspiration	Sur base des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
Exposition répétée ou prolongée	Peut provoquer une irritation de la peau.

11.1.4. Informations toxicologiques

Core Hardener 2000 (TM)	Voie orale chez le rat DL50: > 2000 mg/kg (est.)
-------------------------	--

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Core Hardener 2000 (TM)	Danio zébré CL50/96h: >5000 mg/l (est.)
-------------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas biologiquement.

12.4. Mobilité dans le sol

indéterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet.

12.6. Autres effets néfastes

Sans objet.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément à. aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Méthodes d'élimination

Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets.

Core Hardener 2000 (TM)

Révision 4

Date de révision 2020-03-27

Élimination du conditionnement

Ne PAS réutiliser les récipients vides. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.

Informations supplémentaires

Pour la mise en décharge à l'intérieur de l' UE , le code approprié selon le Catalogue Européen des Déchets devrait être utilisée .

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

Informations supplémentaires

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements

RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible sur ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :
12 - 12.1. Toxicité.

Core Hardener 2000 (TM)

Révision 4

Date de révision 2020-03-27

Autres informations

Texte des mentions de danger présentées en Section 3	Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
---	---

Informations supplémentaires

	<p>Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.</p> <p>Entraînement Les travailleurs doivent être informés de la présence de la silice cristalline et être entraînés à utiliser et à manipuler correctement ce produit selon les réglementations en vigueur.</p>
--	--